

FAUX CONSEILLER BANCAIRE

Si vous êtes victime* (pour un particulier)

<p>FAITES IMMÉDIATEMENT OPPOSITION à votre carte bancaire si vous recevez un appel d'un faux conseiller, et surtout si des paiements frauduleux ont déjà été réalisés, afin de bloquer toute nouvelle utilisation de votre carte.</p> <p>Le numéro pour faire opposition se trouve sur le site Internet de votre banque et sur ses distributeurs de billets. Vous pouvez aussi appeler le serveur interbancaire d'opposition au 0 892 705 705 (numéro surtaxé), joignable 24h/24 et 7j/7.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>SI VOUS PENSEZ QUE des escrocs ont accédé à votre compte bancaire en ligne (ou que vous en avez le doute), changez immédiatement votre code confidentiel / mot de passe d'accès, ou demandez à votre banque de le réinitialiser.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>REPÉREZ TOUTES LES OPÉRATIONS que vous n'avez pas faites (paiements par carte ou virements) et notez les comptes bénéficiaires vers lesquels l'argent a été envoyé.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>PRÉVENEZ VOTRE BANQUE de tous les paiements et virements frauduleux.</p> <p>DEMANDEZ, selon la situation, le remboursement, le blocage de l'opération ou le retour des fonds.</p> <p>Votre banque pourra vous demander une copie de votre dépôt de plainte pour traiter votre demande.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>GARDEZ TOUTES LES PREUVES : numéros de téléphone, messages ou mails reçus, ordres de virement, relevés de paiement et tout autre document.</p> <p>Ces éléments pourront vous être demandés par votre banque et seront utiles pour signaler l'escroquerie aux autorités.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Si la fraude concerne votre carte bancaire, REMPLISSEZ UN SIGNALEMENT sur la plateforme Perceval du ministère de l'Intérieur.</p> <p>Elle permet de déclarer en ligne une fraude à la carte bancaire, même si votre banque vous a déjà remboursé.</p> <p>Votre signalement aide les autorités à repérer et poursuivre les auteurs de ces fraudes.</p> <p>Attention : ce signalement ne remplace pas un dépôt de plainte.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>DÉPOSEZ PLAINTÉ soit au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, soit par courrier auprès du procureur de la République du tribunal judiciaire dont vous dépendez, en joignant toutes les preuves en votre possession.</p> <p>Vous pouvez être accompagné gratuitement dans cette démarche par une association du réseau France Victimes en appelant le 116 006 (appel et service gratuits), le numéro d'aide aux victimes du ministère de la Justice, joignable 7 jours sur 7 de 9h à 19h.</p>	<input type="checkbox"/>

<p>APPELEZ LA PLATEFORME Info Escroqueries au 0 805 805 817 (appel et service gratuits) pour être conseillé dans vos démarches.</p> <p>Ce service du ministère de l'Intérieur est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 18h30.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>METTEZ À JOUR tous vos appareils (ordinateur, téléphone, tablette) pour corriger les failles de sécurité que l'attaquant pourrait utiliser pour en prendre le contrôle.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>FAITES UN SCAN ANTIVIRUS complet de tous vos appareils pour vérifier s'ils sont infectés par un virus qui aurait pu être à l'origine de la fraude.</p> <p>Si un virus est détecté, suivez immédiatement les recommandations indiquées dans le guide dédié.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>VÉRIFIEZ que personne n'utilise vos comptes à votre place.</p> <p>EN CAS DE DOUTE, changez immédiatement vos mots de passe, activez la double authentification si elle existe, puis suivez les conseils de "Que faire en cas de piratage de compte ?".</p>	<input type="checkbox"/>

*source : [🌐 Que faire en cas de fraude au faux conseiller bancaire ?](#) *Mes réseaux :* [LinkedIn](#) [Instagram](#) [Site Web](#)

